

2^e
édition

CHOISIR LA FORME JURIDIQUE ADAPTÉE À SON PROJET

Le guide des créateurs d'entreprise de l'économie sociale et solidaire



 avise



LA FORME JURIDIQUE SE DÉFINIT À L'AUNE DU PROJET !

L'économie sociale et solidaire (ESS) attire les entrepreneurs de manière croissante. De plus en plus de créateurs, notamment parmi les jeunes, veulent se lancer et donner vie à des projets d'utilité sociale pour changer le monde, à leur échelle. Ces nouveaux entrepreneurs s'interrogent sur le choix des bons statuts : quelle forme juridique servira au mieux leur finalité ?

La loi sur l'ESS du 31 juillet 2014 et la loi Pacte du 22 mai 2019 ont actualisé le cadre législatif dans lequel évoluent les entreprises de l'ESS. Elles ouvrent cette manière d'entreprendre, au-delà des associations, coopératives, mutuelles et fondations, aux sociétés commerciales dès lors que s'appliquent les principes de l'ESS : utilité sociale, gouvernance participative, lucrativité limitée. Une diversité de statuts, donc, pour répondre à une grande diversité de projets.

Les repères proposés dans ce guide permettent d'éclairer cette étape fondatrice qu'est le choix de la forme juridique. Il n'y a pas de bon ou de mauvais statut en soi. Il y a des statuts qui sont adaptés au projet que l'on veut conduire et d'autres qui ne le sont pas. « Dis-moi quelle est ta finalité, quel est ton modèle économique, quelle sera ta gouvernance et je te dirai quel statut choisir » résume assez bien cette publication.

On y invite les entrepreneurs à se poser les bonnes questions, pour leur donner les moyens de se lancer et ainsi d'agir au bénéfice de tous. On y rappelle aussi que les statuts historiques de l'ESS sont le fondement de sa résilience : sociétés de personnes égales fondées sur la propriété collective, elles œuvrent dans la durée et par la coopération.

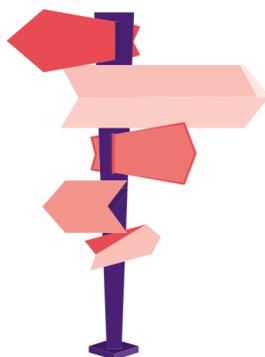
Plus que jamais l'ESS est la conjugaison réussie de valeurs, de statuts et de pratiques en cohérence et il n'y a pas qu'une manière de le faire. L'adoption de la forme la plus adaptée se révélera essentielle.

Voici quelques conseils pour franchir avec succès la première étape du choix de la forme juridique.

JÉRÔME SADDIER

PRÉSIDENT DE L'AVISE
PRÉSIDENT D'ESS FRANCE
PRÉSIDENT DU GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

SOMMAIRE



1 SE REPÉRER POUR COMPRENDRE P.08



2 SE QUESTIONNER POUR CHOISIR P.20

INTRODUCTION P.06

QUE SIGNIFIE CHOISIR UNE FORME JURIDIQUE? P.10

LES PRINCIPALES FORMES JURIDIQUES P.12

L'association loi 1901 P.12

La société commerciale
coopérative P.13

La société commerciale
« classique » P.13

ADAPTER LE CADRE JURIDIQUE P.15

La rédaction des statuts P.15

L'ajout de documents
complémentaires P.17

QUESTIONNER SON PROJET À DIFFÉRENTS NIVEAUX P.22

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE P.23

Quelles seront les principales
ressources de votre projet? P.23

Aurez-vous besoin
d'investissements? P.26

Comment envisagez-vous
d'utiliser les excédents? P.28

LE MODE D'ORGANISATION P.30

Comment allez-vous organiser
la prise de décision? P.30

Quelle place prendront les
fondateurs dans le projet? P.35

Quelle image souhaitez-vous
véhiculer? P.40